

## Compte-rendu du Conseil Municipal du 27 septembre 2018

\*\*\*

L'an deux mil dix huit

Le vingt-sept septembre à dix-neuf heures trente,

le Conseil Municipal de la Commune de CÉBAZAT (Puy-de-Dôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Domaine de la Prade, sous la présidence de M. NEUVY Flavien, Maire de CÉBAZAT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 septembre 2018.

### **PRÉSENTS :**

*Maire :* M. NEUVY Flavien.

*Adjoints :* M. ROSLEY Patrick, Mme CHALUS Jocelyne, Mme PELESE Albane, M. DA SILVA Tony, Mme AMEIL Pascale, M. GAUVIN Laurent, M. OLÉON Maurice.

*Conseillers Municipaux :* Mme LAVAUD Sylviane, M. OLIVAIN Thierry, Mme MOULY Brigitte, Mme PAREDES Aldina, M. BETHE André, Mme GANNE Elisabeth, M. ROZIER Daniel, M. DISSARD Andréa, Mme FOURNIER Marie-Thérèse, Mme LECOUSY Nathalie, M. FERNANDES José, M. MOREL Olivier, M. GUITTARD Pascal, Mme ACHÉRIAUX Corinne, M. BRESSOULALY Pierre, Mme PLANCHE Frédérique.

**PROCURATIONS :** Mme MARQUIÉ Dominique à Mme LAVAUD Sylviane, M. TIXIER Jacques à M. NEUVY Flavien, Mme RODRIGUES Fabienne à Mme CHALUS Jocelyne, M. DUARTE Alonso à M. OLÉON Maurice, M. DELIGNE Philippe à Mme PLANCHE Frédérique.

**ABSENTS :** -

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** M. DISSARD Andréa

Nombre de conseillers en exercice : 29

présents : 24

procurations : 5

votants : 29

absent : 0

Le quorum étant atteint, la séance du Conseil Municipal est ouverte.

\*\*\*

### COMPTE RENDU DE DÉLÉGATIONS

Acte a été pris des décisions suivantes, prises par Monsieur le Maire en vertu de la délégation de compétences qui lui a été donnée au titre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans la séance du 17 avril 2014 :

#### **Régies - Concessions - Conventions - Contrats - Bail - Transaction - Remboursements de sinistres**

- ✓ N°DM2018-069 : maintien auprès du service Culture d'une régie d'avances et de recettes pour permettre l'encaissement et le paiement des spectacles.
- ✓ N°DM2018-070 : vente d'une concession trentenaire n°117, au nom de M. et Mme Joao PINTO DA ROCHA, pour un montant de 318 €.
- ✓ N°DM2018-072 : suppression de la régie de recettes permettant l'encaissement de la contribution financière des participants au « buffet champêtre » organisé le 14 juillet par la Ville, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018.

- ✓ N°DM2018-073 : suppression de la régie de recettes auprès du service « Cébazat Événements » de la Ville, pour les locations de salles au Domaine de la Prade, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018.
- ✓ N°DM2018-075 : institution d'une régie de recettes et d'avances auprès de l'École de Musique, pour l'organisation du projet musical « Trina Orchestra », chaque année, du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre.
- ✓ N°DM2018-076 : convention avec L'ÉCOLE DE CIRQUE DIABOLO FRAISE pour l'organisation d'une matinée festive, dans le cadre de la fête de fin d'année du multi-accueil petite enfance, le 7 juillet 2018 au Domaine de la Prade, pour un montant de 428,80 € TTC dont 23,80 € de frais de déplacement.
- ✓ N°DM2018-077 : contrat avec la SARL ACE SOULEYRAS ET FILS, pour la location de chapiteaux, dans le cadre de l'organisation de la fête de la musique, le 16 juin 2018, au Parc Montgroux, pour un montant de 5 000 € TTC.
- ✓ N°DM2018-078 : convention avec M. et Mme Armando TRIGO pour la location d'une place de stationnement n°1 sur le parking situé Impasse du Pont, pour un montant de 15 € par mois, à compter du 19 juin 2018.
- ✓ N°DM2018-079 : convention avec M. José DA SILVA RIBEIRO, pour la mise à disposition à l'usage de jardin, à titre gratuit, d'un terrain d'environ 839 m<sup>2</sup> issu de la parcelle AL 36.
- ✓ N°DM2018-080 : renouvellement de la concession n°69 pour une durée de trente ans, nom de M. Jean-Claude ROBILLON, pour un montant de 318 €.
- ✓ N°DM2018-081 : vente d'une concession n°119 pour une durée de 15 ans, au nom de M. et Mme Joaquim RIBEIRO, pour un montant de 159 €.
- ✓ N°DM2018-082 : vente d'une concession n°118 pour une durée de 15 ans, au nom de Mme Giovannina DE LUCA, pour un montant de 159 €.
- ✓ N°DM2018-083 : résiliation de la convention de location d'une place de stationnement n°7 sur le parking Impasse du Pont, au nom de Mme Laëtitiya PEYRAL, à compter du 31 juillet 2018.
- ✓ N°DM2018-085 : contrat avec la société LYRIQUE DE COMBRONDE, pour animer la retraite aux flambeaux le 13 juillet 2018, pour un montant de 700 € TTC.
- ✓ N°DM2018-086 : bail commercial avec LA POSTE IMMO concernant la location des locaux situés 14 rue de l'Horloge, dans le cadre de l'exercice des activités du Groupe La Poste, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018 et pour une durée de 9 années entières et consécutives, pour un montant de 4 870,21 € HT et hors charges annuel.
- ✓ N°DM2018-087 : transaction avec la régie des transports urbains de l'agglomération clermontoise T2C, pour une prise en charge financière de l'intervention des services techniques municipaux, pour un montant de 865,20 €.
- ✓ N°DM2018-088 : renouvellement de la location à M. Thomas ROMEO, d'une place de stationnement n°2 sur le parking Impasse du Pont, à compter du 19 juin 2018, pour un montant de 15 € par mois.
- ✓ N°DM2018-089 : contrat de cession avec AZIMUTH PRODUCTIONS, pour la représentation du spectacle Fred Pellerin « Un village en trois dés », le 16 octobre 2018 à Sémaphore, pour un montant de 7 912,50 € TTC.
- ✓ N°DM2018-090 : avenant n°2 à la convention de remboursement avec Clermont Auvergne Métropole, précisant le montant des dépenses prises en charge par la Commune et qui doivent être remboursées par Clermont Auvergne Métropole, soit un montant de 13 165,92 € concernant l'éclairage public sur l'exercice 2017.
- ✓ N°DM2018-091 : contrat de cession avec la compagnie ACTEURS, PUPITRES ET COMPAGNIE, pour animer un spectacle jeune public dans le cadre des activités du RAMPE, le 7 décembre 2018 à Sémaphore, pour un montant de 620 € TTC.
- ✓ N°DM2018-092 : remboursement du sinistre survenu le 8 juin 2018 concernant le changement de pare-brise du véhicule immatriculé 4218-YF-63, pour un montant de 230,74 €.
- ✓ N°DM2018-093 : contrat de cession avec L'ASSOCIATION AGENCE DE VOYAGES IMAGINAIRES, pour assurer deux représentations du spectacle « La fabuleuse histoire d'Edmond Rostand », les 5 et 6 mars 2019 à Sémaphore, pour un montant de 8 545,50 € TTC ainsi que les frais annexes d'un montant de 1 493,04 € TTC.
- ✓ N°DM2018-094 : vente d'une concession trentenaire n°97, au nom de M. et Mme Joachim PEREZ, pour un montant de 318 €.
- ✓ N°DM2018-095 : vente d'une concession trentenaire n°120, au nom de M. et Mme Joao RIBEIRO, pour un montant de 318 €.
- ✓ N°DM2018-096 : contrat de cession avec l'Entreprise UNI-T EURL pour assurer la représentation du spectacle « Pierre Lapointe », le 3 octobre 2018 à Sémaphore, pour un montant de 8 440 € TTC.
- ✓ N°DM2018-097 : remboursement du sinistre survenu le 24 juillet 2017 concernant le vandalisme à la Prade, pour un montant de 1 776,44 €.

- ✓ N°DM2018-100 : renouvellement de la concession n°93 pour une durée de trente ans, nom de Mme Denise LESCHER pour un montant de 318 €.
- ✓ N°DM2018-102 : devis signé avec l'entreprise SVMUSIQUE pour assurer la vente de 2 Hautbois Josef NS-1, pour un montant total de 6 825 € HT et la reprise de 4 Hautbois Fossati Tiery semi-automatique système J10, pour un montant total de 4 240 € HT.
- ✓ N°DM2018-105 : résiliation de la convention de location d'une place de stationnement n°2 sur le parking Impasse du Pont, au nom de M. Thomas ROMEO, à compter du 30 septembre 2018.
- ✓ N°DM2018-106 : contrat de cession avec ADONE pour la représentation du spectacle « Bonbon Vodou », le 16 novembre 2018 à Sémaphore, pour un montant de 1 266 € TTC.
- ✓ N°DM2018-107 : contrat de cession avec CARAMBA SPECTACLES pour assurer deux représentations du spectacle « Famille Floz », les 9 et 10 octobre 2018 à Sémaphore, pour un montant de 21 100 € TTC.
- ✓ N°DM2018-108 : contrat de cession avec la Compagnie LA TRANSVERSALE pour la représentation du spectacle « A QUEST #3, le 14 septembre 2018 à Sémaphore, pour un montant de 2 000 € TTC.
- ✓ N°DM2018-110 : contrat de cession avec SOPHIANE TOUR pour assurer la représentation du spectacle « Yvan Marc », le 9 novembre 2018 à Sémaphore, pour un montant de 1 055 € TTC.

## **Marchés Publics**

### ✓ **N°DM2018-071 : Feu d'artifice du 13 juillet**

Afin d'organiser cet événement annuel, un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 06 avril 2018 sur le journal La Montagne, le site internet et le profil d'acheteur de la Ville.

À la date limite de réception des offres, fixée au vendredi 27 avril 2018 à 12h00, 3 entreprises ont déposé un dossier d'offre conforme : PYRAGRIC Industrie, BREZAC et 2BEvénements Ciel.

Après analyse des dossiers par les services marchés publics et technique, au vu des critères suivants :

- ✓ Qualité esthétique, artistique et originalité « pyromélodique » – 40 %,
- ✓ Sécurité et prévention – 30 %,
- ✓ Prix – 30 %.

Le marché a été attribué à l'entreprise 2BEvénements Ciel, selon les modalités suivantes :

- Prestation ferme pour l'année 2018 et reconductible en 2019 et 2020,
- Montant de la prestation : 11 250 € HT,

Le marché a été signé le 4 juin 2018.

### ✓ **N°DM2018-074 : Marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une Maison des Associations et d'une Salle des Fêtes au domaine de la Prade – Avenant n°1**

Dans le cadre de cette opération d'aménagement en cours et afin d'intégrer au marché de maîtrise d'œuvre les éléments suivants :

- Augmentation de l'enveloppe prévisionnelle des travaux résultant de contraintes liées :
  - Aux études de solidité du bâtiment existant entraînant le renforcement des planchers,
  - Aux études de sol entraînant la mise en œuvre de fondations spéciales,
  - A l'accessibilité,
  - A l'incendie,
  - A l'ajustement du projet par lots,

Entraînant des travaux supplémentaires pour 160 000 € HT

- Modification du programme initial à la demande de la Ville, concernant :
  - Contrôle d'accès et vidéosurveillance,
  - Ecrans motorisés sur salle des fêtes et salles de réunions,
  - Ajout d'équipements sur le bar,
  - Rafraîchissement des salles de réunions,
  - Rafraîchissement de la salle des fêtes,
  - Agrandissement du parking existant,

Entraînant des travaux supplémentaires pour 275 000 € HT,

Un avenant n°1 a été signé et notifié le 7 juin 2018 au mandataire de l'équipe de maîtrise d'œuvre de l'opération, ATELIER 4, pour un montant de 45 882,50 € HT, portant ainsi le montant total du marché à 286 482,50 € HT.

✓ **N°DM2018-084 : Travaux de rénovation des sanitaires de l'école maternelle Jules Ferry**

Dans le cadre de cette opération de réaménagement de bâtiments, un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 17 mai 2018 sur le journal La Montagne, le site internet et le profil d'acheteur de la Ville.

À la date limite de réception des offres, fixée au jeudi 7 juin 2018 à 12h00, 7 entreprises ont déposé un dossier d'offre conforme : DLM Finitions, Allez et Cie, SAEC, Cotton Frères, Sanchez, Sabattery et Vigier.

Après analyse des dossiers par les services Marchés Publics et Techniques, au vu des critères suivants :

- ✓ Valeur technique et moyens mis en œuvre pour l'exécution du marché dans les délais fixés – 40 %,
- ✓ Prix des prestations – 60 %.

Les 5 lots du marché ont été attribués aux entreprises suivantes :

N°	Désignation	Entreprise retenue	Montant HT
1	Démolit. carrelage faïence	SANCHEZ	16 162,50 €
2	Menuiseries int. et ext.	SABATTERY	10 682,00 €
3	Plâtrerie peinture	DLM Finitions	9 441,60 €
4	Electricité	SAEC	10 530,50 €
5	Ventilation sanitaires	VIGIER	22 613,11 €
		TOTAL	69 429,71 €

Les marchés ont été signés le 3 juillet 2018.

✓ **N°DM2018-098 : Travaux - Installation et mise en service d'une vidéosurveillance aux abords des groupes scolaires Jules-Ferry et Pierre-et-Marie-Curie**

Afin d'équiper de la vidéo-surveillance les abords des 2 groupes scolaires Jules-Ferry et Pierre-et-Marie-Curie, une nouvelle mise en concurrence de prestataires a été organisée le 06 avril 2018, par l'envoi de lettres de consultation à SPIE City Networks, Entreprise Electrique et EIFFAGE Energie.

À la date limite de réception des offres, fixée au jeudi 5 juillet 2018 à 12h00 et une visite des sites le 21 juin, seule EIFFAGE Energie a déposé un dossier d'offre.

Après analyse des dossiers par les services Marchés Publics et de Police Municipale, le marché a été attribué à l'entreprise EIFFAGE Energie, pour un montant initial de 31 832,30 € HT

Le marché a été signé le 2 août 2018.

✓ **N°DM2018-099 : Fournitures de produits d'entretien et d'hygiène et de matériels de nettoyage**

Afin de structurer l'achat par les services de la Ville des produits d'entretien et d'hygiène et des matériels de nettoyage, un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 15 mai 2018 sur le journal La Montagne, le site internet et le profil d'acheteur de la Ville, pour un marché à 2 lots techniques :

- Lot n°1 : Produits courants,
- Lot n°2 : Produits HACCP.

À la date limite de réception des offres, fixée au vendredi 22 juin 2018 à 12h00, 7 entreprises ont déposé un dossier d'offre conforme : Sodeco, Socodif, Détercentre, Sodevi, Clermont Chimie, Pierre Le Goff et France Collectivités Hygiène.

Après analyse des dossiers par les services marchés publics et d'entretien des locaux municipaux, au vu des critères suivants :

- ✓ Prix des fournitures – 40 %,

- ✓ Qualité de l'offre – 30 %,
- ✓ Conditions de commande et de livraison et services associés : 30 %.

Les 2 lots du marché ont été attribués à l'entreprise DETERCENTRE, pour un montant non communicable, ce marché à commandes étant passé à prix unitaires.

Les marchés ont été signés le 3 août 2018.

✓ **N°DM2018-101 : Prestation de sécurité de la saison culturelle 2018-2019 et du festival « Sémaphore en chanson »**

Afin d'assurer la sécurité des spectacles et manifestations qui se dérouleront au cours de la session culturelle 2018-2019, des courriers et mails de consultation ont été transmis le 6 juillet à 5 prestataires potentiels : PROSEGUR, BYBLOS, PAG Surveillance, AGI Protection et AGIR Sécurité.

À la date limite de réception des offres, fixée au vendredi 20 juillet 2018 à 12h00, 1 seule entreprise a déposé un dossier d'offre conforme : PROSEGUR.

Le marché lui a été attribué le 21 août, pour un montant de 4 618,55 € HT.

✓ **N°DM2018-109 : Prestation d'entretien des vestiaires des complexes sportifs Jean-Marie-Bellime et de la Prade**

Suite à une consultation lancée le 8 septembre 2017, un marché a été conclu avec l'entreprise NET PLUS AUVERGNE, pour une durée d'un an renouvelable deux fois, afin d'assurer l'entretien des vestiaires des complexes sportifs Jean-Marie-Bellime et de la Prade.

Le prestataire donnant à ce jour entière satisfaction, il est décidé de reconduire sa mission pour une année supplémentaire, du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 31 août 2019.

L'avenant correspondant d'affermissement de la tranche conditionnelle n°1 dudit marché a été signé le 4 septembre, pour un montant de 17 568,00 € HT.

✓ **N°DM2018-116 : Fournitures d'imprimerie (enveloppes, papiers à entête, cartes de visite et de correspondance)**

Afin de renouveler le marché pour une nouvelle période de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 4 juillet 2018 sur le journal La Montagne, le site internet et le profil d'acheteur de la Ville CentreOfficielles.com.

À la date limite de réception des offres, fixée au vendredi 3 août 2018 à 12h00, 5 entreprises ont déposé un dossier d'offre conforme : Porçu, Messidor, Riom Off7 L'imprimeur, Compagnie Européenne de Papèterie et Fabrègue.

Après analyse des dossiers par le service de la commande publique, au vu des critères suivants :

- ✓ Prix (tarifs initiaux et taux annuel de révision) : 50 %,
- ✓ Qualité de l'offre de produits : 10 %,
- ✓ Qualité de l'offre de service : 40 %.

Le marché a été attribué à l'entreprise PORÇU, pour une durée de 4 ans et un montant non communicable, ce marché étant traité à prix unitaires.

Le marché a été signé le 12 septembre 2018.

## URBANISME

❖ **« ZAC des Trois Fées » - Dénomination de voies et espaces publics**

Le Conseil Municipal a approuvé, À L'UNANIMITÉ, les dénominations proposées à savoir « Rue Marguerite Yourcenar », « Impasse de Tracol », « Chemin de Tracol », « Allée Louise Michel », « Rue Charles Perrault » et « Place Simone Veil » ; et a autorisé Monsieur le Maire à signer tout document permettant la mise en œuvre

et le porter à connaissance de ces nouvelles dénominations, notamment auprès des services postaux ou du cadastre.

## RESSOURCES HUMAINES

### ❖ **Renforts 2018 : accroissements temporaires d'activités**

Le Conseil Municipal a pris acte de l'ouverture des postes de contractuels au sein des services Culture et Enfance-Jeunesse aux conditions indiquées et a décidé, À L'UNANIMITÉ, de créer, au sein des services Enfance-Jeunesse et Entretien des postes de contractuels.

### ❖ **Renforts 2018 : agents indisponibles**

Le Conseil Municipal a pris acte de l'ouverture des postes de contractuels au sein des services Petite Enfance, Enfance Jeunesse et Entretien, en remplacement d'agents indisponibles.

### ❖ **Apprentissage service Enfance-Jeunesse**

Le Conseil Municipal, vu l'avis favorable du Comité Technique réuni le 5 juillet 2018, a décidé, À L'UNANIMITÉ, de donner son accord sur la mise en place d'une formation de CAP (niveau V) Agent Polyvalent de Restauration (APR), préparée par un jeune de 19 ans suivi par la Mission Locale et a autorisé Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que la convention à conclure avec l'Institut des Métiers.

### ❖ **Tableau des effectifs**

Le Conseil Municipal, vu l'avis favorable du Comité Technique réuni le 27 septembre 2018, approuve, À L'UNANIMITÉ, la mise à jour du tableau des effectifs.

## AFFAIRES GÉNÉRALES

### ❖ **Convention de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la Préfecture du Puy-de-Dôme**

Le Conseil Municipal a approuvé, À L'UNANIMITÉ, les modalités proposées pour la mise en œuvre de la télétransmission des actes de la collectivité soumis au contrôle de légalité et a autorisé Monsieur le Maire à signer avec le représentant de l'État cette convention et tout acte permettant sa mise en œuvre.

### ❖ **Création d'un Conseil Local pour la Sécurité et la Prévention de la Délinquance (CLSPD)**

Le Conseil Municipal a approuvé, À L'UNANIMITÉ, la création d'un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance pour la commune de Cébazat et a autorisé Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents y afférents.

### ❖ **Convention tripartite avec le CEREMA et Clermont Auvergne Métropole pour l'expérimentation d'un passage pour piétons en 3D**

Le Conseil Municipal a approuvé, À L'UNANIMITÉ, par 27 voix pour et 2 abstentions (Mmes Albane PELESE et Sylviane LAVAUD) les termes de la convention tripartite définissant les modalités de mise en œuvre de l'expérimentation d'un passage pour piétons en 3D sur le Cours des Perches et a autorisé Monsieur le Maire à signer ladite convention ou tout acte permettant sa mise en œuvre.

### ❖ **Convention de partenariat avec le Lycée Pierre-Joël-Bonté de Riom pour la réalisation de chantiers pédagogiques**

Le Conseil Municipal a approuvé, À L'UNANIMITÉ, les termes de la convention définissant le partenariat à établir avec le Lycée polyvalent Pierre-Joël-Bonté et a autorisé Monsieur le Maire à signer ladite convention ou tout acte permettant la mise en œuvre des travaux confiés.

### ❖ **Mandats spéciaux**

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, a donné mandat spécial à Monsieur le Maire pour représenter la commune de Cébazat lors du « Salon des Maires », prévu à Paris, les 20,21 et 22 novembre 2018 ainsi qu'à Monsieur le Maire et Mme Albane PELESE, Adjointe déléguée à l'Enfance-Jeunesse et à la Petite Enfance, pour accompagner les membres du Conseil Municipal des Jeunes, lors d'un déplacement prévu à Paris et Bruxelles les 27, 28, 29 et 30 octobre 2018. Le Conseil a donné son accord pour la prise en charge ou le remboursement des frais réels inhérents à l'exécution des mandats spéciaux.

## FINANCES

### ❖ Admissions en non-valeur

Compte tenu de raisons d'irrecouvrabilité avérées, le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, a décidé d'admettre en non-valeur des titres de recettes, pour un montant de 237,77 €.

### ❖ Budget 2018 – Décision modificative n°2

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, a approuvé la décision modificative n°2 au budget communal 2018.

### ❖ Dépenses générales de Fonctionnement à imputer au compte 6232 « Fêtes et Cérémonies »

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, a approuvé la liste des dépenses générales de Fonctionnement à imputer sur le compte 6232 « Fêtes et cérémonies », avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

### ❖ Convention financière avec le SMTC-AC relative aux frais de transports scolaires pour l'activité « natation »

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, a approuvé les termes de ladite convention fixant les modalités administratives et financières de cette prise en charge par le SMTC-AC et a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention C18-48 ainsi que tout autre acte ou document relatif à ce dossier.

### ❖ Indemnités des régisseurs

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, a approuvé le nouveau régime indemnitaire applicable aux régisseurs de recettes, d'avances et de recettes et d'avances.

### ❖ Indemnité de conseil du comptable public

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, À L'UNANIMITÉ, a reconduit le taux de 75 % relatif à l'indemnité de conseil du comptable public au bénéfice de Monsieur Denis LOYE, administrateur des finances publiques, pour la fin du mandat de l'assemblée délibérante et a autorisé Monsieur le Maire à signer tout acte permettant sa mise en œuvre.

### ❖ Don au profit de la coopérative scolaire école maternelle publique de Ménérol

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, a approuvé le versement d'un don de 750 € au profit de la coopérative de l'école maternelle publique de Ménérol.

## PATRIMOINE

### ❖ Cession d'un ensemble immobilier au profit de LOGIDÔME sis 6, impasse des Farges

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, a approuvé la cession de l'ensemble immobilier cadastré section AR n°7, sis 6, Impasse des Farges, au profit de LOGIDÔME pour la réalisation d'une opération de logement social ; a approuvé le principe d'une décote de 20% appliquée à l'estimation de la valeur vénale du service des Domaines et la cession au profit de LOGIDÔME pour un montant de 117 600 € ; et a autorisé Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à la mise en œuvre de cette cession.

### ❖ Convention de mise à disposition de locaux avec l'EPF-Smaf Auvergne pour un immeuble sis 13, rue du 11 novembre

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, À L'UNANIMITÉ, a donné son accord pour la mise à disposition par l'EPF SMAF AUVERGNE, au profit de la Commune, de l'ensemble immobilier cadastré section AS n° 202, sis 13, rue du 11 novembre et a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention correspondante et tout document y afférent.

## ENFANCE JEUNESSE

### ❖ Modification du règlement de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, a approuvé les termes du règlement de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) et a autorisé Monsieur le Maire à mettre en œuvre ses dispositions.

### ❖ Tarifs et règlement intérieur de la Maison des Jeunes « L'Agartha »

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, a approuvé les termes du règlement intérieur de la Maison des Jeunes « L'Agartha », a fixé les tarifs d'adhésion annuelle à 12 € par jeune pour les cébazais et à 18€ pour les extérieurs et a autorisé Monsieur le Maire à signer tout acte permettant leur mise en application.

## INTERCOMMUNALITÉ

❖ **Convention de mise à disposition de moyens avec Clermont Auvergne Métropole pour l'exercice de la viabilité hivernale 2018-2019**

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, a approuvé les termes de la convention définissant les modalités de mise à disposition de moyens pour l'exercice de la viabilité hivernale 2018-2019 entre Clermont Auvergne Métropole et la commune de Cébazat et a autorisé Monsieur le Maire à signer ladite convention ou tout acte permettant sa mise en œuvre.

❖ **SIAEP Basse Limagne – Modifications des statuts et Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau pour l'année 2017**

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, a approuvé la modification des statuts du Syndicat et a pris acte de la communication du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau pour l'année 2017.

\*\*\*

Personne ne demandant plus la parole, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.